

CARTE 5-2.4

SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL ET DE LA VILLE DE JOLIETTE, LA PARTIE DE LA ROUTE 158 QUI S'ÉTEND DU JOINT DE DILATATION, SITUÉ LE PLUS À L'OUEST, DU PONT P-14711 QUI FRANCHIT LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE JUSQU'À LA SURFACE DU CÔTÉ NORD-EST DU PONT P-17929 DE L'AUTOROUTE 31

